



Programme de Renforcement  
des Capacités des Acteurs  
du Développement Local

## Fiche d'informations :

### Le CapDeL : Une tripartite innovante de partenariat pour la démocratie participative et le développement local en Algérie

Dans le cadre des grandes réformes institutionnelles menées par l'Algérie ces dernières années, et plus particulièrement l'introduction dans la Constitution de 2016, de la démocratie participative au niveau des collectivités territoriales, le Gouvernement algérien a initié un projet de coopération avec l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui vise à promouvoir l'implication des citoyens et de la société civile dans la gestion communale et le développement local durable et intégré.

Porté par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, le CapDeL : « démocratie participative et développement local », est un programme de « **renforcement des capacités des acteurs du développement local** », cofinancé par les trois partenaires à hauteur de 10 millions d'Euros : près de 2,5 millions d'Euros par le Gouvernement Algérien, 7,7 millions d'Euros par l'Union Européenne, et 170 000 Euros par le PNUD.

- ✓ **LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** mène, au nom du Gouvernement Algérien, la mise en œuvre des grandes réformes des collectivités territoriales, aux plans de la gouvernance et du développement économique local ;
- ✓ **LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES** algérien s'associe au projet comme un partenaire à part entière, en faisant profiter l'Algérie et ses collectivités territoriales d'expériences réussies de développement local concerté, à travers le monde, pour la construction d'un modèle algérien performant, et de le promouvoir ensuite à l'international ;
- ✓ **L'UNION EUROPEENNE** apporte sa connaissance et sa contribution financière, en tant que promotrice du développement territorial comme vecteur clé d'une bonne gouvernance, et celle des territoires de ses Etat membres, dans la mise en œuvre des politiques territoriales ;
- ✓ **LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**, apporte une expérience de plusieurs décennies dans l'appui au développement local à travers le monde, et à la mise en œuvre des politiques publiques en Algérie.

Le CapDeL vise, à travers une approche modèle qui sera développée dans 10 communes pilotes du territoire national, à mettre en place les conditions d'une gouvernance communale concertée, attentive aux attentes des citoyens et basée sur la transparence et la participation. Cette approche modèle sera testée, au cours des quatre prochaines années (2017-2020), dans les communes pilotes, pour faire remonter au niveau central les leçons apprises et les bonnes pratiques, qui seront, ensuite, généralisées à l'ensemble des communes du territoire national.

Le CapDeL accompagnera les collectivités pilotes d'une part, par le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans le processus de gouvernance, et d'autre part, par un accompagnement dans la mise en place et la pérennisation des cadres et mécanismes permettant leur travail conjoint pour le développement de leur commune.

#### Les huit communes pilotes du CapDeL :

Afin de constituer un échantillon représentatif de la richesse et de la diversité de notre territoire, aux plans naturel et géographique ; culturel et patrimonial ; de la vocation économique ; du niveau de développement atteint et surtout des potentialités diversifiées de développement économique, des communes pilotes ont été choisies.



Ministère de l'Intérieur,  
des Collectivités Locales et de  
l'Aménagement du Territoire



Au service  
des peuples  
et des nations



Union Européenne

Siège du CENEAP - 98, Route  
Nationale N°1, Birkhadem, Alger  
Tél./Fax : +213 (0) 21 44 91 53

Email : [capdel.dnp@undp.org](mailto:capdel.dnp@undp.org)

@CapDeLAlgerie



Programme de Renforcement  
des Capacités des Acteurs  
du Développement Local

Nous avons sélectionné des communes côtières, montagneuses, des hauts Plateaux et de la steppe, et du grand Sud. Ghazaouet avec son port de pêche et son arrière-pays différencié, montagneux et agricole ; El Khroub avec ses villes nouvelles faisant face à des défis liés à l'expansion urbaine effrénée et non maîtrisée ; Djemila avec son site archéologique classé au patrimoine mondial de l'humanité ; Timimoun et Djanet avec leurs savoir-faire ancestraux d'intégration ingénieuse au milieu saharien hostile (architectures vernaculaires, agriculture oasienne, techniques d'irrigation...) et leur patrimoine culturel, matériel et immatériel, vecteur de développement de tourisme culturel et naturel; Messaad avec ses étendues steppiques, sa culture agropastorale et son artisanat remarquable (kechabia, burnous..) ; Babar avec son tapis renommé et son développement agricole céréalière prometteur ; Ouled Ben Abdelkader avec ses défis de développement urbain, ses grandes potentialités agricoles et son barrage qui peut constituer un vecteur de développement économique local.

Avec leurs situations, caractères et potentiels différenciés, ces dix communes sont un champ d'expérimentation propice de l'approche modèle « CapDeL », dont les bonnes pratiques et les expériences réussies constitueront, pour d'autres communes du territoire national de même vocation, des modèles à suivre et à valoriser.

**Les communes pilotes sont : Ghazaouet (Tlemcen)- Ouled Ben Abdelkader (Chlef) - Djemila (Sétif) - El Khroub (Constantine) - Babar (Khenchela) - Messaad (Djelfa) - Timimoun (Adrar) - Djanet (Illizi).**

## Les quatre composantes du CapDeL :

### 1 - Démocratie participative et travail conjoint des acteurs locaux :

Il s'agit, à travers cette composante, de mettre en place des mécanismes permanents de participation des acteurs de la société civile - citoyens, organisations de la société civile et opérateurs économiques, et plus particulièrement les jeunes et les femmes - aux côtés des autorités locales - élus et agents de l'administration - dans la gestion des affaires communales. Ces mécanismes seront définis conjointement par les acteurs eux-mêmes, de manière concertée et consensuelle, pour être ensuite institutionnalisés par délibération de l'Assemblée Populaire Communale, à travers une « **CHARTRE COMMUNALE DE PARTICIPATION CITOYENNE** ».

Une fois ce cadre de participation défini, les représentants de la société civile locale participeront aux côtés de l'assemblée élue, à travers des instances de concertation, à la définition, sur le moyen terme, d'une vision partagée du devenir de la commune, à travers des orientations de développement et d'aménagement du territoire communal portées par l'élaboration participative du Plan Communal de Développement ; à la définition des projets prioritaires de développement économique et d'amélioration des services publics locaux ; à la conduite conjointe de certaines actions-projets dans le cadre d'un partenariat local pouvoirs publics-mouvement associatif ; et enfin au suivi et à l'évaluation participatifs des projets et de leur impact sur le développement communal.

Cette participation citoyenne permettra d'installer et de renforcer la confiance entre les acteurs de la vie publique locale et de consolider la cohésion sociale. Les acteurs institutionnels seront à l'écoute permanente de la population, et les acteurs de la société civile connaîtront le fonctionnement de la commune et éclaireront la décision des élus.

### 2 - Modernisation et simplification des services publics :

A travers cette composante, qui vise à faciliter l'accès des citoyens à des services publics communaux de qualité, le CapDeL vient appuyer le projet de modernisation de l'administration locale porté par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, en assurant un accompagnement, d'une part à l'administration communale pour qu'elle puisse répondre au mieux aux besoins des citoyens et de manière durable, et d'autre part à la société civile pour qu'elle appuie au mieux l'administration dans les prestations de service public.



Ministère de l'Intérieur,  
des Collectivités Locales et de  
l'Aménagement du Territoire



Au service  
des peuples  
et des nations



Union Européenne

Siège du CENEAP - 98, Route  
Nationale N°1, Birkhadem, Alger  
Tél./Fax : +213 (0) 21 44 91 53

Email : capdel.dnp@undp.org

 @CapDeLAlgerie



Programme de Renforcement  
des Capacités des Acteurs  
du Développement Local

Il s'agira, dans ce cadre, de moderniser et simplifier les services administratifs en mettant en place un guichet unique du service public communal, de développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour simplifier les procédures administratives, et de promouvoir la coopération intercommunale pour développer les complémentarités de service public au niveau territorial, renforcer les synergies dans l'action et réaliser des économies d'échelle.

### 3 - Développement Economique Local (DEL) et diversification de l'économie :

La composante « développement économique local » a pour objectif stratégique de concourir à l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée, créatrice d'emplois et de revenus durables. Cet objectif ne pourra se réaliser que grâce à la réhabilitation et au renforcement de la fonction de planification stratégique locale, permettant aux communes de passer d'une logique passive d'assistance et de consommation budgétaire à une logique active de création de richesses et de revenus durables.

Cette planification locale passera, avec l'appui du CapDeL, par la construction d'une vision du développement communal partagée par les différents acteurs, institutionnels et de la société civile, qui investit le potentiel endogène du territoire de la commune et qui développe toutes les possibilités de coopération avec d'autres territoires pour sa promotion et son développement.

Ainsi, les autorités locales, les acteurs économiques publics et privés, et la société civile, appuyés par le CapDeL, s'associeront dans la réflexion, pour définir, conjointement, le potentiel économique de leur commune et les moyens de l'exploiter pleinement pour mettre en œuvre des initiatives concrètes qui dynamisent l'économie locale et créent de l'emploi et des revenus durables ; pour déceler les champs de partenariat public-privé et entre les entreprises elles-mêmes ; pour développer des articulations entre le secteur économique et le système de formation ; et enfin, pourquoi pas, pour mettre en place un système local d'innovation au service du développement.

### 4 - Gestion multisectorielle des risques environnementaux majeurs au niveau local :

Cette composante a pour objectif stratégique de renforcer le système national de gestion des risques dans sa dimension locale, afin d'augmenter la résilience des territoires face aux risques environnementaux et d'assurer, par là même, la durabilité des actions de développement. Ce renforcement passe d'une part, par l'intégration de la dimension des risques environnementaux dans la planification stratégique locale et d'autre part, par le renforcement du rôle de la société civile dans l'accompagnement des autorités locales dans la mise en œuvre des systèmes locaux de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

### Lancement du CapDeL :

Le lundi, 16 janvier 2017, s'est tenu, au Centre International des Conférences « Abdelatif Rahal » d'Alger, l'Atelier National de lancement du Programme CapDeL. L'Atelier a été rehaussé par la présence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère l'Intérieur et des Collectivités Locales, représentant du Ministre, Monsieur Noureddine BEDOUI ; de hauts fonctionnaires représentants du ministère des Affaires Etrangères ; de S.E.M John O'ROURKE, Ambassadeur, Chef de la Délégation Européenne en Algérie ainsi que de M. Eric OVERVEST, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Algérie et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Etaient également, présents à cet Atelier, les Présidents des Assemblées Populaires Communales des dix communes pilotes, les Présidents des Assemblées Populaires des wilayas concernées, accompagnés des Directeurs de wilaya de l'Administration Locale.

Moins d'un mois après l'atelier national de lancement, entre le 22 février et le 8 avril 2017, les ateliers locaux des dix communes ont été organisés conjointement par les autorités locales (APC, Daïras et Wilayas) et le MICL, avec l'appui du PNUD. Leur objectif était d'identifier les acteurs clés



Ministère de l'Intérieur,  
des Collectivités Locales et de  
l'Aménagement du Territoire



Au service  
des peuples  
et des nations



Union Européenne

Siège du CENEAP - 98, Route  
Nationale N°1, Birkhadem, Alger  
Tél./Fax : +213 (0) 21 44 91 53

Email : capdel.dnp@undp.org

@CapDeLAlgerie



Programme de Renforcement  
des Capacités des Acteurs  
du Développement Local

du développement local des communes pilotes, et d'organiser une première rencontre par commune, en présence des partenaires, nationaux et locaux, pour présenter le Programme, intégrer l'existant et la vision des acteurs, et lancer la dynamique participative. Les ateliers, qui se sont tenus, ont mêlé allocutions des autorités et des partenaires, présentation du CapDeL et dynamiques participatives.

### Les diagnostics territoriaux participatifs :

Le Diagnostic territorial, réalisé par un groupe d'experts du Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement (CENEAP) encadré par l'UGP, a pour objectif de dresser un état des lieux dans les communes modèles, à travers l'analyse de la situation de la gouvernance, de la gestion des services publics, du développement économique et de la gestion des risques environnementaux. Ce diagnostic constituera d'une part, une somme de connaissances objectives de la réalité de la commune et de son territoire, qui permettra d'adapter la mise en œuvre du processus de gouvernance et de développement local concertés promu par le CapDeL, au contexte local, et constituera d'autre part, une situation de référence qui permettra, à la fin du programme, en 2020, de mesurer de façon concrète les progrès réalisés par les communes grâce à l'approche modèle CapDeL.

Ainsi, grâce à la participation de l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et de la société civile, ces diagnostics participatifs permettent de connaître la perception et l'appréciation des différents acteurs, du mode de gouvernance au niveau communal ; du niveau de structuration et de participation de la société civile dans le processus de prise de décision, et de ses relations avec les autorités communales ; de la qualité des services publics ; du niveau de développement socioéconomique ; des potentialités du territoire communal à développer et à investir ; des secteurs stratégiques à développer et des opportunités de création d'emploi ; des risques environnementaux et leur impact sur le développement ; des contraintes spécifiques rencontrées par chaque groupe d'acteurs...

Ces diagnostics permettent d'enclencher la dynamique de participation de tous les acteurs dans la construction d'une vision, réaliste et partagée de l'existant, consciente des atouts et des faiblesses du territoire communal et des aspirations de chacun de ses acteurs. Ensemble, ils auront, par eux-mêmes, dégagé des pistes d'amélioration et des scénarii de développement, franchissant ainsi, le premier pas vers une planification concertée et une gestion conjointe du développement local, ce qui inspirera positivement l'élaboration, dès 2018, de Plans Communaux de Développement de nouvelle génération.

### La cartographie et l'évaluation des capacités des organisations de la société civile dans les communes pilotes

En complément aux informations sur le secteur associatif, qui sont contenus dans les diagnostics territoriaux, le CapDeL réalise, avec l'appui d'un cabinet d'experts nationaux, une étude de cartographie et d'évaluation des capacités des organisations de la société civile (OSC) dans les communes pilotes, qui servira, d'une part à poser un constat sur la situation de base de ces organisations afin d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités, et permettra d'autre part à suivre et évaluer les efforts du CapDeL dans le sens de ce renforcement. Comme elle fera ressortir, également, la typologie des associations, leur représentativité, leurs capacités, leur organisation et mode de fonctionnement ainsi que le niveau de leur travail conjoint avec les autorités locales.

L'étude de cartographie procèdera par une enquête de terrain, menée auprès des associations et des autorités locales, et dont les résultats seront analysés pour aboutir à un produit final qui donnera une idée claire sur le niveau de structuration et d'organisation des OSC, leur action et leurs capacités, ainsi que le degré de coordination entre elles et avec les autorités locales, les politiques publiques et les autres acteurs du développement local. Ainsi, en identifiant les forces et les faiblesses des OSC, l'on pourra connaître les capacités à renforcer en priorité.



Ministère de l'Intérieur,  
des Collectivités Locales et de  
l'Aménagement du Territoire



Au service  
des peuples  
et des nations



Union Européenne

Siège du CENEAP - 98, Route  
Nationale N°1, Birkhadem, Alger  
Tél./Fax : +213 (0) 21 44 91 53

Email : capdel.dnp@undp.org

@CapDeLAlgerie



Programme de Renforcement  
des Capacités des Acteurs  
du Développement Local

Enfin, en fonction de leurs capacités actuelles, les OSC seront classées en quatre catégories afin de déterminer la nature de leur participation au CapDeL. Ainsi elles pourront :

- **Catégorie 1** : suivre un programme de formations pour le renforcement de leurs capacités de base, afin d'améliorer le fonctionnement interne de leur association, leur expertise dans leur domaine d'action, et leur lien avec les populations cibles et les autorités locales, avec pour résultat, une participation effective à la vie de la collectivité ;
- **Catégorie 2** : suivre un programme de formations leur permettant de progresser, sur le moyen terme, de la mise en œuvre d'activités ponctuelles à la gestion d'un projet qui contribue au développement local ;
- **Catégorie 3** : cogérer, en tant que partenaire du CapDeL, et avec le parrainage d'une association wilayale ou nationale, un projet pour apprendre comment renforcer l'impact de son action sur le développement local durable ;
- **Catégorie 4** : gérer un projet stratégique de développement local, en tant que partenaire du CapDeL et avec un appui et un accompagnement rapprochés de l'équipe du Programme, pour s'approprier dans l'action, les différentes dimensions du développement local intégré et durable.

Cette démarche innovante permettra d'une part, à l'ensemble des OSC des communes pilotes, de participer au Programme et d'autre part, à chacune d'entre elles, grâce à sa participation et au renforcement de ses capacités de passer, à la fin du programme, à la catégorie supérieure.

### Les projets catalyseurs de développement local :

Convaincu que la démocratie participative et le développement local (développement économique local, services publics, et environnement) passent par le renforcement de la société civile et de son dialogue avec la population (représentativité) d'une part, et avec les autorités locales (participation) d'autres part, le Programme CapDeL consacre une part importante de ses efforts à l'appui aux associations locales. Cet appui consiste en premier lieu, à un renforcement des capacités qui se fera à travers des formations théoriques, mais surtout selon la méthode « Apprendre en faisant », à travers l'accompagnement et l'appui dans l'action.

Cet accompagnement et cet appui se feront en partie à travers des petits projets pilotes, qui viendront répondre aux demandes prioritaires et stratégiques des acteurs locaux, exprimées dans le cadre de la planification et des mécanismes de coordination installés ou renforcés dans le cadre du CapDeL. Le Gouvernement National, les autorités locales, l'équipe du CapDeL, et des associations de niveau wilayal, inter-wilayal ou national (qui seront identifiées), accompagneront les associations locales (communales) dans la gestion de ces projets, afin de leur permettre « d'apprendre en faisant ».

C'est dans ce cadre que le CapDeL organisera un appel à manifestation d'intérêt aux associations des communes-modèles qui souhaiteraient collaborer de façon effective avec le Programme, pour la mise en œuvre de projets locaux, l'organisation de formations ou d'opérations de sensibilisation, ou à la participation en tant que bénéficiaires au plan de renforcement des capacités à destination de la société civile, ou mixte à destination de la société civile, des autorités locales et des services communaux.



Au service  
des peuples  
et des nations



Siège du CENEAP - 98, Route  
Nationale N°1, Birkhadem, Alger  
Tél./Fax : +213 (0) 21 44 91 53

Email : [capdel.dnp@undp.org](mailto:capdel.dnp@undp.org)

 @CapDeLAlgerie



Programme de Renforcement  
des Capacités des Acteurs  
du Développement Local

## Les Plans Communaux de Développement (PCD) de « nouvelle génération »

Afin d'appuyer les autorités locales et les instances locales de concertation dans leur processus de planification, le Programme CapDeL prévoit le développement d'un guide méthodologique et des manuels pratiques, à l'usage des acteurs locaux différenciés, pour l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD), et qui permettront, sous la direction des autorités communales et de wilaya des collectivités pilotes, aux différents acteurs de participer pleinement et efficacement à la planification stratégique locale.

Le Gouvernement algérien, le CapDeL, et les experts algériens assureront des formations en cascade pour préparer les autorités locales, la société civile et des cabinets d'études spécialisés, à l'utilisation du guide méthodologique et de ses manuels pratiques pour la planification communale, prévue en 2018 dans les dix communs modèles du CapDeL.

Ces PCD de « nouvelle génération » ne devront pas seulement présenter une liste de projets ou de programmes prioritaires pour la commune, mais une véritable vision stratégique du développement durable, définissant de manière participative (autorités locales, services déconcentrés de l'Etat, société civile, acteurs économiques et corporations professionnelles), des objectifs concertés et consensuels pour le futur de la commune, des processus prioritaires à enclencher pour atteindre ces objectifs, et une déclinaison de ces processus en programmes annuels d'actions, ainsi que les ressources disponibles et à mobiliser pour leur mise en œuvre.

### Le Plan de formation des acteurs locaux sur la gouvernance concertée

Le CapDeL va mettre en œuvre, à partir du 2ème trimestre de 2018, et sur une durée de 18 mois, un plan de formation en « **gouvernance locale concertée** » destiné aux acteurs institutionnels locaux, élus et cadres administratifs, et aux organisations de la société civile dans les 10 communes pilotes. Des formations spécifiques seront dédiées aux femmes élues notamment, pour leur donner un rôle de leaders et d'animatrices dans le dialogue et le travail conjoint entre société civile et élus locaux.

Ce plan de formation qui sera appuyé par des supports de formation : manuels de formation, matériel didactique et des manuels de références : des guides de la gouvernance locale concertée, destinés, post-formation, aux acteurs locaux.

Par ailleurs, dans un souci de la durabilité de l'approche CapDeL et de sa généralisation future aux autres communes du territoire national, il sera procédé à la formation de formateurs nationaux, choisis parmi des formateurs issus d'établissements publics spécialisés et des cadres associatifs, qui bénéficieront d'une formation théorique leur permettant de s'approprier le plan de formation, la méthodologie de formation ainsi que les supports de formation et le matériel didactique ; et d'une formation pratique, assurée grâce à un accompagnement par les experts internationaux dans la conduite de la formation des acteurs locaux dans les communes modèles.



Ministère de l'Intérieur,  
des Collectivités Locales et de  
l'Aménagement du Territoire



Au service  
des peuples  
et des nations



Union Européenne

Siège du CENEAP - 98, Route  
Nationale N°1, Birkhadem, Alger  
Tél./Fax : +213 (0) 21 44 91 53

Email : [capdel.dnp@undp.org](mailto:capdel.dnp@undp.org)

@CapDeLAlgerie